



Vol de sac sans agression physique

Par **franck**, le **31/12/2009** à **14:51**

Bonjour,

dimanche 27/12/09 ma femme se fait volé son sac à paris dans un restaurant en face du POPB. une plainte est déposée assurance contactée dans les délais et les services bancaires aussi

mon assurance me dit (31/12/09) que la garantie n'est pas acquise parce que ma femme n'a pas été frappée (agression physique)

le contrat dit: **si vous êtes victime d'une agression hors de votre domicile, et sous réserve d'un dépôt de plainte dans les 48 heures: les frais de reconstitution des papiers volés et d'opposition aux titres de paiement etc...**

dite moi le vol d'un sac à ses pieds est bien quand même une agression même non physique?

il ne précise pas dans le contrat qu'il faut être agressé physiquement

ont-ils le droit de refuser la garantie?

l'assurance de la banque prend en charge les papiers, et les cartes

mais il y avait dans le sac 5 places de l'opéra rock Mozart total 350 euros donc pas vu, un appareil photo, un portable, une DS

GAN mon assureur ne veut rien faire il faut être agressé physiquement pour que la garantie fonctionne rien n'a été précisé dans le contrat!!!!!!

peut-on faire marcher la garantie vol hors domicile même si l'agression n'est pas physique?

si oui comment?

merci pour une réponse

Par **frog**, le **01/01/2010** à **21:36**

[citation]le vol d'un sac a ses pieds est bien quand meme une agression meme non physique?[/citation]

Non. Par agression, on entend une atteinte à l'intégrité physique d'une personne.

Vu les circonstances, il n'y a rien à faire.

Par **franck**, le **02/01/2010** à **21:17**

merci pour la reponse donc j'ai aucune chance d'etre remboursé du vol pour les objets à l'interieur meme les places de concert

merci pour tout